

MAIRIE DE LONGCHAMP

Département de la Côte d'Or



2 rue Haute de l'Eglise
21110 LONGCHAMP

Tel : 03 80 31 28 04

Conseil Municipal du lundi 25 mars 2024
à 20 h

Etaient Présents : Monique PINGET, Maire, Président de séance, Marie-Noëlle MARION, adjointe, Joël MILLE, adjoint, Véronique BUFFET, conseillère municipale déléguée, Jean-Marc FRELIH, conseiller municipal délégué, Frédéric PITTILLONI, Isabelle LESAGE, Roland GOUJON, Rachelle PETIT, conseillers municipaux.

Absents : Vincent FRASCOLLA, Sylvie ROYER, Jacques PROST

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle MARION

Liste des délibérations examinées lors de la séance

Numéro de l'acte	Objet	Approuvée / refusée
2024-09	Remplacement d'un garant de la forêt	Approuvée à l'unanimité
2024-10	Examen et vote du Compte de Gestion 2023	Approuvée à l'unanimité
2024-11	Vote du Compte Administratif 2023	Approuvée à l'unanimité
2024-12	Affectation des résultats 2023	Approuvée à l'unanimité
2024-13	Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024	Approuvée à l'unanimité
2024-14	Application de la fongibilité des crédits en M57	Approuvée à l'unanimité
2024-15	Vote du Budget Primitif 2024	Approuvée par 7 voix POUR et 2 voix CONTRE (Roland GOUJON et Rachelle PETIT)
2024-16	Vote des subventions 2024 aux associations et aux écoles	Approuvée par 7 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Roland GOUJON et Rachelle PETIT)
2024-17	Convention avec Ingénierie Côte d'Or (ICO) – Création d'une salle de classe	Approuvée à l'unanimité
2024-18	Marché de Maîtrise d'œuvre – Création d'une salle de classe	Approuvée à l'unanimité
2024-19	Demande de subvention pour la création du terrain multisports (annule et remplace la délibération n°2024-01 du 05 février 2024	Approuvée par 5 voix POUR et 4 voix CONTRE (Marie-Noëlle MARION, Isabelle LESAGE, Roland GOUJON et Rachelle PETIT)

Affiché le 29 mars 2024

Le Maire
Monique PINGET



Le PV du Conseil municipal est publié sous forme électronique sur le site internet de la commune www.mairie-longchamp21.fr et à la disposition du public en mairie.

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal de la commune de Longchamp
Séance du 25 mars 2024 à 20h00

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 mars à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal de Longchamp convoqués le 19 mars 2024, se sont réunis, sous la présidence de Monique PINGET, Maire de Longchamp.

Ordre du jour

- Installation de nouveaux conseillers municipaux
- Remplacement d'un garant de la forêt
- Vote du Compte De Gestion 2023
- Vote du Compte Administratif 2023
- Affectation des résultats 2023
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024
- Vote du Budget Primitif 2024
- Vote des subventions 2024
- Convention avec Ingénierie Côte d'Or (ICO) – Création d'une salle de classe
- Marché de Maîtrise d'œuvre – Création d'une salle de classe
- Demande de subvention pour la création de l'espace multisports
- Informations diverses

Etaient Présents : Monique PINGET, Maire, Président de séance, Marie-Noëlle MARION, adjointe au Maire, Joël MILLE, adjoint au Maire, Véronique BUFFET, conseillère municipale déléguée, Jean-Marc FRELIH, conseiller municipal délégué, Frédéric PITTILLONI, Isabelle LESAGE, Roland GOUJON, Rachelle PETIT, conseillers municipaux.

Absents : Vincent FRASCOLLA, Sylvie ROYER, Jacques PROST

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle MARION

Nombre de conseillers en exercice 12 - Quorum 6

Le quorum étant atteint, le conseil a pu valablement délibérer.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 05 février 2024 a été approuvé par 7 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (R. GOUJON, R. PETIT)

Installation de nouveaux conseillers municipaux

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que Monsieur Denis KIENE a démissionné de ses fonctions d'adjoint au maire et de conseiller municipal avec effet du 01 mars 2024, date d'acceptation de cette démission par Monsieur le Préfet de la Côte d'Or.

En conséquence de la démission ci-dessus enregistrée, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 15 mars 2020, le suivant de la liste, Madame Rosanne FOURDRINIER a été automatiquement installée dans la fonction de conseiller municipal mais a transmis aussitôt sa démission par courrier reçu en mairie le 11 mars 2024. Monsieur Vincent FRASCOLLA, suivant de la liste, a été automatiquement installé en date du 11 mars 2024.

Madame le Maire informe avoir reçu ce jour une lettre de démission collective de 5 conseillers municipaux, Catherine MAROTEL, Isabelle KAISER-MILLE, Philippe MALANDRE, Rémi LACROIX et Mikaël MEDOLA. En conséquence de ces démissions, Sylvie ROYER et Jacques PROST, suivants de liste ont été automatiquement installés en date du 25 mars 2024.

Ce qui porte le nombre de conseillers municipaux en exercice à ce jour à 12 membres.

Il conviendra de modifier le tableau du Conseil Municipal.

2024-09 : Remplacement d'un garant de la forêt

Madame le Maire précise à l'assemblée qu'il convient de désigner un garant de la forêt, en remplacement de Monsieur Denis KIENE.

Elle rappelle le nom des 3 garants à ce jour : Monique PINGET, Denis KIENE et Jean-Marc FRELIH.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, propose la candidature de Monsieur Nicolas BRETONNEAU, en qualité de garant de la forêt, en remplacement de Monsieur Denis KIENE.

Vote du Compte De Gestion et du Compte Administratif 2023

Madame le Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion est établi par le comptable du Service de Gestion Comptable d'Auxonne à la clôture de l'exercice. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures du Compte Administratif.

Elle présente les comptes 2023 et annonce le résultat de clôture :

1/ Pour la section fonctionnement

Recettes de fonctionnement	743 381.16 €
Report excédent de fonctionnement 2021	572 376.88 €
Total des Recettes de fonctionnement réalisées	1 315 758.04 €
Dépenses de fonctionnement réalisées	642 879.34 €
Soit un solde de fonctionnement excédentaire	672 878.70 €

2/ Pour la section Investissement

Recettes d'Investissement réalisées	645 625.09 €
• Reste à réaliser :	250 000.00 €
Dépenses d'Investissement réalisées	915 560.60 €
• Reste à réaliser :	56 702.72 €
Soit un solde d'investissement déficitaire	- 269 935.51 €

Résultats de clôture de l'exercice 2023

En Fonctionnement : + 672 878.70 €

En Investissement : - 269 935.51 €

Global : + 402 943.19 €

RESTE A REALISER 2023

Dépenses

ARTICLE	CREANCIER	OBJET	MONTANT € TTC
2131 Bâtiments Publics	BAU Architectes	Note d'honoraires n°21 du 12 décembre 2023	702.53
2131 Bâtiments Publics	BET D'ADVENTURE	Note d'honoraires BAU n°21 du 12/12/2023 Facture N° NH 23.12.19_342 du 12/12/2023	396.36
2131 Bâtiments Publics	R CONSTRUCTION	DGD – Facture n° F20230224 du 21/11/2023	11 611.30
2131 Bâtiments Publics	SAS DUMONT Charpente	DGD – Facture 2024-126 du 25/10/2023	7 170.42
2131 Bâtiments Publics	UBM	DGD – Facture FA231079 du 31/10/2023	18 946.13
2131 Bâtiments Publics	SNRF	DGD – SIT.659.02.23/04 du 22/02/2023	6 080.14
2131 Bâtiments Publics	SAS NOIREAUT	Situation n° 10 Facture N° 9110923 du 27/09/2023	3 115.79
2131 Bâtiments Publics	Les Ateliers du Bois PENNECOT	DGD - Facture N° 103 du 16/11/2023	2 604.47
2131 Bâtiments Publics	PRESTIBAT SN	DGD – Facture N° F/23-11-1402 du 17/11/2023	3 560.26
		SOUS TOTAL - 21311	54 187.40
2183 Matériel informatique	HP France SAS	Facture n° 9047909119 du 15 novembre 2023	2 515.32
		SOUS TOTAL - 2183	2 515.32
		TOTAL	56 702.72

RECETTES

ARTICLE	TIERS	OBJET	MONTANT € TTC
1641	Banque Populaire	Versement emprunt pour travaux de voirie Contrat de crédit du 13/12/2023	100 000.00
1641	Banque Populaire	Versement emprunt pour travaux mairie Contrat de crédit du 13/12/2023	150 000.00
TOTAL			250 000.00

2024-10 : Vote du Compte de Gestion 2023

Le Compte de Gestion présentant un excédent de clôture au 31/12/2023 de 402 943.19 €, est soumis au vote de l'assemblée par Madame le Maire.

Le Conseil Municipal, ayant constaté la régularité des comptes, après en avoir délibéré, approuve le Compte de Gestion, à l'unanimité.

2024-11 : Vote du Compte Administratif 2023

Madame le Maire quitte la séance et passe la présidence à Marie-Noëlle MARION, adjointe, qui fait voter le Compte Administratif 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Compte Administratif, à l'unanimité.

2024-12 : Affectation des résultats 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 672 878.70 €, un déficit d'investissement de 269 935.51 €, diminué d'un excédent des restes à réaliser de 193 297.28 € (250 000 € en recettes – 56 702.72 € en dépenses) soit un besoin de financement de 76 638.23 €,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

- **596 240.47 € au compte 002**, en résultat de fonctionnement reporté.
- **76 638.23 € au compte 1068**, en couverture du déficit d'investissement.

2024-13 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir, à l'unanimité, les taux d'imposition suivants pour 2024 :

- Taxe Foncière (bâti) : 31.66 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 36.29 %
- Taxe Habitation (THRS) : 14.01 %

2024-14 : Application de la fongibilité des crédits en M57

Madame le Maire rappelle que la collectivité a adopté la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024.

Ce référentiel budgétaire et comptable introduit dans ses dispositions la possibilité pour le conseil municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Madame le Maire propose d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT dans la limite de 7.5% pour les deux sections.

2024-15 : Vote du Budget Primitif 2024

Madame le Maire présente le projet de budget 2024 en dépenses et en recettes, avant de procéder au vote.

Rappel des principaux investissements inscrits en 2024 :

- c/204182 : Travaux de rénovation de l'éclairage public en LED
- c/212 : Installation d'une aire de jeux pour tous
- c/212 : Aménagement de la cour de la mairie
- c/2131 : Pose d'un columbarium
- c/2151 : Déplacement des arrêts de bus - RD24
- c/2158 : Installation de la vidéo surveillance
- c/2184 : Renouvellement du mobilier de la salle des fêtes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix POUR, 2 voix CONTRE (R. GOUJON et R. PETIT), vote les dépenses et recettes suivantes :

Fonctionnement :	Dépenses = 1 295 281.47 €	Recettes = 1 295 281.47 €
Investissement :	Dépenses = 1 144 055.52 €	Recettes = 1 144 055.52 €

2024-16 : Vote des subventions 2024 aux associations et aux écoles

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (R. GOUJON et R. PETIT) vote les subventions suivantes présentées par Marie-Noëlle MARION.

- Association De La Fontaine (ADLF) : 300 €
- Association Sportive de Longchamp (ASL) : 1 200 €
- Billard Club Longchampoise (BCL) : 300 €
- Chasse au bois : 1 400 €
- Comité de jumelage : 550 €
- Comité des fêtes : 200 €
- Gym qui roule : 100 €
- Le Souvenir français : 50 €
- Le Verdot Club des Aînés ruraux : 400 €
- Les amis du muguet : 100 €
- Longchamp d'antan : 300 €
- Pétanque Longchampoise : 300 €
- Secours populaire : 150 €
- Union Nationale des Combattants (UNC) : 50 €
- Coopérative école maternelle de Longchamp : 300 €
- Coopérative école primaire de Longchamp : 300 €

Nota : Toute attribution de subvention doit être demandée et motivée par l'association.

La somme nécessaire est inscrite au budget 2024 de la commune, compte 65748.

Madame le maire est chargé de faire procéder au mandatement de ces subventions.

2024-17 : Convention avec Ingénierie Côte d'Or (ICO) – Création d'une salle de classe

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à l'adhésion avec Ingénierie Côte-d'Or (ICO), il convient de signer une convention d'assistance technique pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec ICO pour la réhabilitation de l'école pour création d'une salle de classe.

Le montant total des honoraires de cette mission est de 1 890.00 € HT, soit 2 268.00 € TTC, décomposé ainsi :

- Tranche ferme : 945.00 € HT
- Tranche optionnelle à recalculer en fonction du montant réel des travaux : environ 945.00 € HT.

La tranche optionnelle peut être affermée dans un délai de 8 semaines suivant la fin de la tranche ferme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le Maire à signer la convention d'assistance technique pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en annexe pour un montant de 1 890.00 € HT, soit 2 268.00 € TTC comprenant la tranche ferme et la tranche optionnelle.

2024- 18 : Marché de Maîtrise d'œuvre – Création d'une salle de classe

Vu le projet de réhabilitation de l'école pour création d'une salle de classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer un marché de maîtrise d'œuvre pour ce projet.

2024-19 : Demande de subvention pour la création du terrain multisports (annule et remplace la délibération n° 2024-01 du 05 février 2024)

Vu le projet de création d'un terrain multisports,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 5 voix POUR, 4 voix CONTRE (MN MARION, I. LESAGE, R. GOUJON et R. PETIT) :

- **APPROUVE** le projet de rénovation du terrain multisports pour un montant estimé à 97 017.28 € HT,
- **SOLLICITE** le concours financier de l'Etat au titre de la DETR,
- **SOLLICITE** le concours financier du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets patrimoine communal,
- **SOLLICITE** le concours de l'Agence Nationale du Sport (ANS)
- **PRECISE** que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire,

DEFINIT le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée	Montant dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR	Sollicitée	97 017.28 € HT	35 %	33 956.05 €
CD21 APPEL A PROJETS Patrimoine Communal	Sollicitée	56 510,28 € HT	30 %	16 953,08 €
Agence Nationale du Sport	Sollicitée	50 368,14 € HT	50 %	25 184,07 €
AUTOFINANCEMENT du Maître d'Ouvrage		97 017.28 € HT	21,56738 %	20 924,08 €
TOTAL des subventions sollicitées			78,43262 %	76 093,20 €
TOTAL FINANCEMENTS				97 017,28 €

La subvention de l'ANS est soumise à condition de signature de conventions avec les écoles, le lycée et une association sportive communale. Les horaires de mise à disposition du complexe sportif présentés ne font pas l'unanimité. Une délibération sera prise au prochain CM.

Informations diverses

- **Lettre de M. VERRIERE** : Sa lettre remise à la fin de la séance du conseil du 5 février 2024 posait la question suivante à Madame le Maire : Récusez-vous le Comité de Jumelage ? Madame le Maire objecte et fait mention des différentes aides financières et actions faites et à venir en faveur du Comité de Jumelage. Pour elle, le jumelage est une amitié franco-allemande privilégiée mais il est vrai que pour des raisons personnelles elle ne souhaite pas adhérer à ce comité.
- **Chats errants** : la mairie cherche activement des solutions pour palier à ce problème. Elle s'est rapprochée des cliniques vétérinaires du canton ainsi que d'une association RAPAPPEL mais qui est en partenariat avec une clinique de Dijon. Il serait envisageable d'un investissement possible des administrés.
- **Agent technique** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de l'agent municipal à mi-temps à durée déterminée n'a pas été renouvelé d'un commun accord. Il conviendra de lancer une procédure de recrutement pour pourvoir ce poste.
- Questions posées par le groupe Nouvelle Dynamique de Longchamp :
 - Une pétition émanant des gestionnaires de la bibliothèque a été transmise à Madame le Maire à l'été dernier. Il semblerait qu'aucun retour n'ait été fait. Pourquoi n'y a-t-il eu aucune réponse ?
Cette pétition faisait état du manque de place légitime de la bibliothèque. Une solution de « partage » ponctuel de la salle des sociétés a été proposé, mais il est vrai que le sujet n'a pas été traité en profondeur. Il faudrait mettre en place un groupe de travail pour envisager des solutions.
 - De plus en plus de communes lancent des opérations en faveur du pouvoir d'achat de leurs administrés. Ils proposent des groupements d'achats pour l'énergie (prix avantageux pour l'électricité, le gaz, les pellets, les panneaux photovoltaïques et les vélos à assistance électrique). Cette démarche nous semble pertinente et pourrait être bénéfique pour notre commune. Allons-nous adhérer à cette démarche ?
La municipalité n'a pas les moyens humains pour une telle démarche. Rachelle PETIT précise que la mairie n'a aucune responsabilité dans ces opérations, elle fait juste le lien entre les habitants et les prestataires. Seul un travail de communication est à faire auprès des administrés. Tout cela sera vérifié, la commune agira le cas échéant en conséquence.
 - Dans la salle des sociétés, des chaises sont cassées et donc inutilisables. Il serait nécessaire de les remplacer.
Un chiffrage sera demandé parallèlement lors du changement de mobilier de la salle des fêtes.